

L'ICANN se donne jusqu'à juin 2013 pour atteindre ses objectifs

**LA STABILITÉ ET LA
SÉCURITÉ DES DNS AU
CŒUR DES PRIORITÉS**

P. 4



**Firefox 6 en
Aurora et 7 en
Nightlies**

P. 2

Le CENEAP a organisé une rencontre
autour d'Internet et de son impact en Algérie

INTERNET

UN « DROIT FONDAMENTAL » À PROTÉGER

Journée particulièrement riche en enseignements que celle du dimanche 29 mai. Le Centre national d'études et d'analyse de la population et le développement (CENEAP) a organisé une journée d'étude autour de la thématique du « Développement du réseau Internet et son impact sur la société algérienne ». Conviés au siège du CENEAP, plusieurs responsables d'organismes privés et publics, y compris des institutions de sécurité, représentées au plus haut niveau par des officiers de la Sûreté nationale et de la Gendarmerie, ont partagé leur expérience et ont donné leurs points de vue sur le développement de l'Internet et ses enjeux en Algérie.

Lire en pages 7, 8 et 9



Il mettra en relation les entreprises ainsi que les universités et les chercheurs algériens et coréens

**Un Centre de transfert
technologique entre
l'Algérie et la Corée du Sud**

P. 3

Jean-Pierre Rafarin, lors de sa visite au Mptic déclare :

**« LIBERTÉ D'INTERNET
MAIS AVEC RÉGULATION »**

P. 5

Publicité



“L'Essentiel” vous est présenté par Algérie Télécom



Le CENEAP a organisé une rencontre autour d'Internet et de son impact en Algérie

INTERNET

UN « DROIT FONDAMENTAL » À PROTÉGER

■ Par Smail Mesbah

Journée particulièrement riche en enseignements que celle du dimanche 29 mai. Le Centre national d'études et d'analyse de la population et le développement (CENEAP) a organisé une journée d'étude autour de la thématique du « Développement du réseau Internet et son impact sur la société

algérienne ». Conviés au siège du CENEAP, plusieurs responsables d'organismes privés et publics, y compris des institutions de sécurité, représentées au plus haut niveau par des officiers de la Sûreté nationale et de la Gendarmerie, ont partagé leur expérience et ont donné leurs points de vue sur le développement de l'Internet et ses enjeux en Algérie.

(Suite en page 8)



(Suite de la page 7)

Dès son allocution, le directeur général du CENEAP, M. El Hadi Makboul, a rappelé qu'Internet est un « droit fondamental » reconnu par les hautes instances internationales et à leur tête les Nations unies.

EQUILIBRE ENTRE UNE NÉCESSAIRE PROTECTION ET UN BESOIN D'OUVERTURE

En abordant la situation de l'Algérie et le développement des TIC, M. Makboul a retracé les contraintes qui y sont liées dont les principales, selon lui, sont la « lenteur dans la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de TIC, ce qui amène un faible taux de pénétration d'Internet » et « l'insuffisance et l'absence de sites Internet institutionnels dédiés aux internautes et aux citoyens ». En plus des contraintes citées, les contraintes dites « techniques », comme la « faiblesse du réseau et de la couverture du haut débit et de la téléphonie fixe [24,4% de ménages équipés seulement sur les 6 millions de ménages], la faiblesse des FAI, le retard enregistré par différents secteurs dans la réalisation et le lancement de services et de prestations électroniques, etc. » ont été soulevés par M. Makboul, tout en insistant sur l'importance de prendre conscience des « enjeux » culturels et des problèmes « éthiques » posés par Internet. Avant de conclure sur une série de mesures stratégiques pour le développement de l'Internet, parmi lesquelles « la création de ressources institutionnelles et sociétales accessibles et de qualité, la généralisation de l'intégration de l'Internet dans les services publics, -administration et services, système scolaire et universitaire- l'introduction et l'élargissement des programmes "Education aux Médias Internet" à tous les cycles dans le système scolaire et universitaire, la facilitation de l'accessibilité à Internet en termes de coût, d'utilisation [couverture] de débit et de qualité, le développement de programmes d'aide à la création de contenus, etc. ». Ce dernier a rappelé la nécessité de comprendre les « enjeux de sa gestion et de sa maîtrise » et rappelle que l'Algérie doit trouver un équilibre entre une nécessaire protection des internautes et un besoin d'ouverture. Pour le responsable de CENEAP : « L'Algérie ne doit pas rater sa révolution numérique. »

SITUATION DE L'INTERNET EN ALGÉRIE

Pour sa part, au cours de son intervention, le représentant du ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication (MPTIC), M. Abdelkader Bennaoum, a énuméré les différents chiffres du secteur de l'Internet en Algérie, qui sont, faut-il le rappeler, très en deçà par rapport à nos voisins maghrébins. A titre de comparaison, l'Algérie

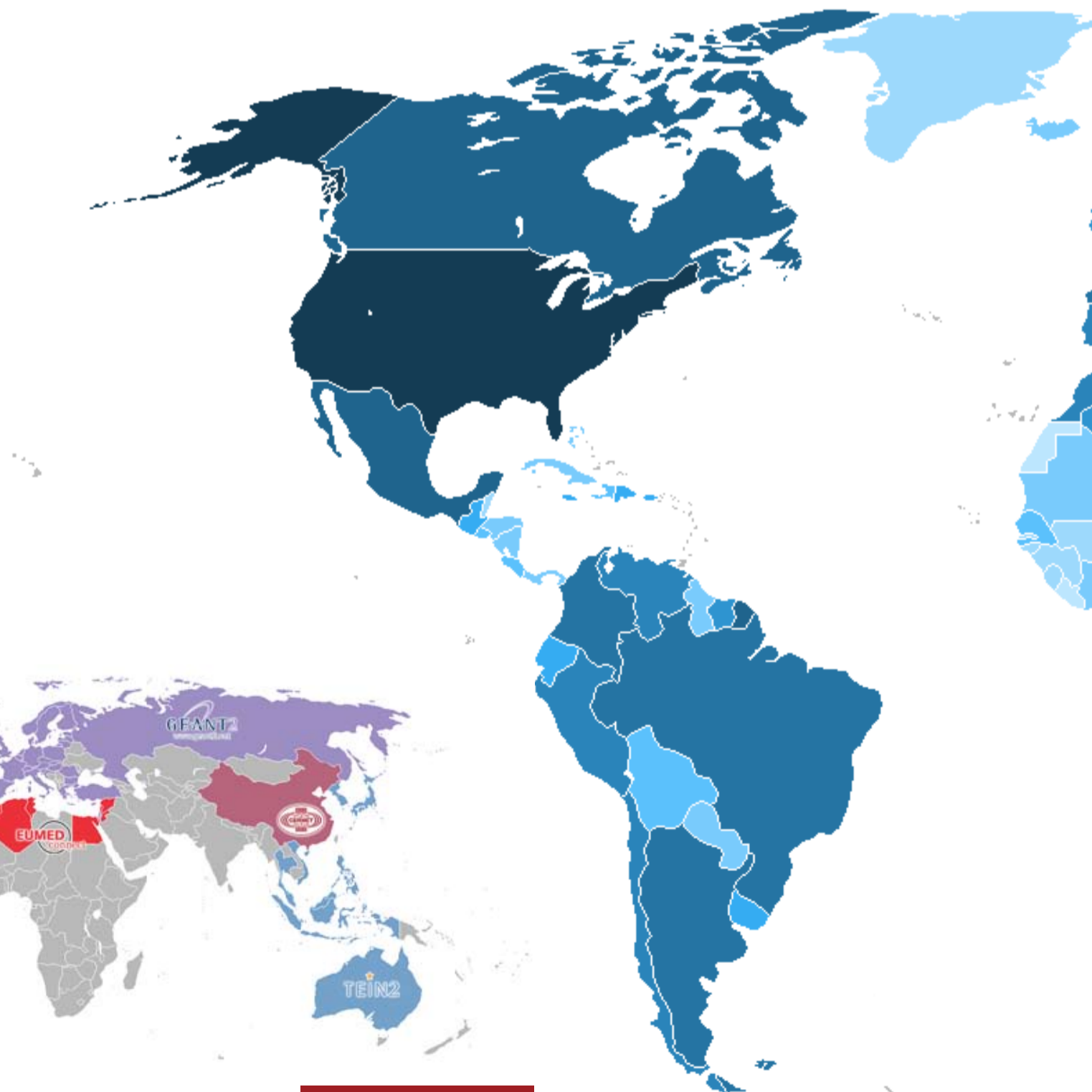
compte 4,7 millions d'internautes en 2010 (source ITU), soit 13% de taux de pénétration, quand la Tunisie arrive à un taux de pénétration qui dépasse les 36%. En rappelant les efforts consentis par son ministère dans la promotion et le développement d'Internet et des TIC avec la mise en œuvre, entre autres, d'un programme national qui découle directement de la stratégie e-Algérie, M. Bennaoum a cité les actions entreprises par le MPTIC et les différentes conventions signées avec d'autres départements ministériels. Selon le représentant du MPTIC, la création d'un fonds spécial TIC (FAUDTIC) et la mise en place d'un Observatoire des TIC permettront respectivement de mener à bien le programme du ministère et de pouvoir évaluer ses actions grâce à un référentiel d'indicateurs. Comme guise de conclusion, M. Bennaoum a rappelé les principales indications formulées par le ministre pour développer le haut débit en Algérie, qui passe par le déploiement des réseaux alternatifs convergents (3G, 4G), la mise en œuvre du service universel et l'incitation financière autour des prix des services et des équipements.

SÉCURITÉ ET RÉSEAUX : ENJEU PRIMORDIAL

Parmi les participants à cette journée d'étude consacrée à Internet, et pour aborder un aspect récurrent lié à l'utilisation et au développement des réseaux Internet et des TIC, à savoir la sécurité et la cybercriminalité, les représen-

tants de différents corps de la sûreté nationale (la police nationale et la Gendarmerie) ont partagé leur expérience dans la lutte de ce qu'ils appellent les nouvelles formes de délinquance et de criminalité liées au monde virtuel et à l'Internet. Pour le Colonel Djamel Benredjem de la gendarmerie nationale, le cadre juridique et le code pénal algériens ont assimilé les infractions liées à l'utilisation de l'Internet et des systèmes d'information dans différents textes de loi et ce, à partir des années 2000 (plus exactement depuis la loi n° 04-15 du 10 novembre 2004 modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal ; art. 394 bis et suivants relative aux atteintes aux systèmes de traitement automatisé des données). L'officier supérieur a rappelé certaines infractions, comme celle qui concerne l'« atteinte à la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations ». Cette dernière est punie par la loi et son auteur risque l'emprisonnement (de 3 mois à un an) et le paiement d'une amende (de 50 000 DA à 100 000 DA). Il a précisé aussi que des « procédures » relatives à la prévention et à la lutte contre les infractions liées aux TIC peuvent être menées dans un cadre légal, comme celle de la « surveillance des communications électroniques » qui est mentionnée dans la loi n° 09-04 du 5 août 2009, donnant aux éléments de la sûreté de l'Etat la possibilité de procéder à des opérations de surveillance pour prévenir éventuellement « les infractions qualifiées d'actes terroristes ou bien lorsqu'il existe des informa-

tions sur une atteinte probable à un système informatique représentant une menace pour l'ordre public, la défense nationale, les institutions de l'Etat ou l'économie nationale ». De son côté, pour le commissaire de police A. Moustefaoui, l'Internet reste un formidable outil de partage, de communication et d'accès aux informations, néanmoins « tout progrès génère de nouvelles fragilités et vulnérabilités ». Le représentant de la police nationale a, dans un premier temps, rappelé l'évolution de la menace criminelle qui a suivi parallèlement à l'évolution socio-économique des sociétés pour enfin donner une définition de ce qu'est la « cybercriminalité », de ses auteurs ainsi que leurs moyens. Les menaces et les atteintes sont nombreuses sur Internet, a-t-il indiqué, grâce notamment à la problématique de l'identité numérique qui se pose sur les réseaux. Selon lui, « l'adresse IP permet d'identifier une machine mais pas une personne ». Il a ensuite rappelé à l'assistance les quelques menaces liées à l'utilisation d'Internet qui sont l'usurpation d'identité, l'atteinte à l'image des personnes, l'atteinte à la dignité humaine et l'atteinte aux mineurs. Sur ce dernier point, le commissaire A. Moustefaoui a déclaré que ses services reçoivent des alertes émanant de différentes structures nationales ou internationales de lutte contre la criminalité (et la cybercriminalité) telles qu'Interpol sur le fait que des « Algériens [identifiés grâce aux adresses IP] consultent des sites et des images à caractère pédopornographique ». Ce qui nous amène à poser la question sur la capacité



La carte mondiale des dorsales

qu'ont nos services de sécurité à lutter contre ce danger qui guète nos enfants ? Une première réponse est apportée par le commissaire A. Moustefaoui, qui a rappelé que la DGSN a consenti des efforts considérables pour lutter contre ce type de menaces et de crimes, en donnant la priorité à la formation d'enquêteurs spécialisés mais aussi à la création de sections de lutte contre la criminalité liée aux TIC ainsi que la création de départements de preuves numériques au niveau des laboratoires (police scientifique) et enfin l'acquisition de moyens technologiques et la coopération internationale. Il appelle à une meilleure sensibilisation des acteurs et des usagers des TIC pour justement profiter des bienfaits des technologies.

« INTERNALISER » LE CONTENU ALGÉRIEN

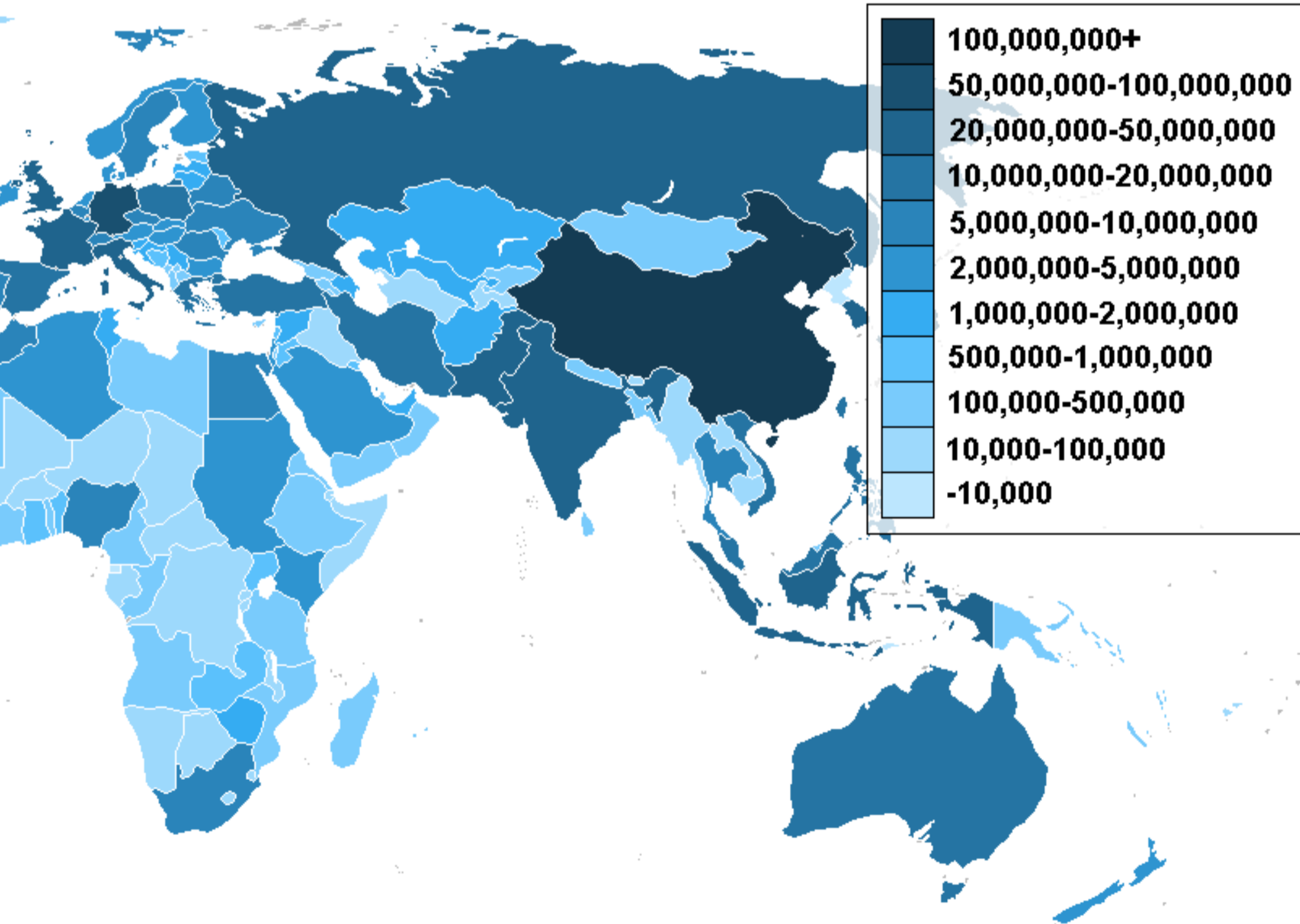
Traitant d'un aspect essentiel lié au développement de l'Internet, et qui a été le cœur même du débat de cette journée d'étude, l'intervention de M. Madjid Dahmane, chercheur au CERIST, s'est focalisée sur la problématique des contenus nationaux. Selon lui, les pouvoirs publics ont fait du développement des infrastructures une priorité majeure dans leur stratégie concernant les TIC en Algérie, cependant il faudrait qu'ils tiennent compte de la question du contenu. Il appelle à une valorisation de toutes les actions permettant de faire progresser ce qu'il appelle « la dimension superstructurelle ». « Une démarche volontariste des pouvoirs publics afin de faire de la question

des contenus un objectif stratégique est nécessaire », a déclaré M. Dahmane. Pour illustrer ses propos, et démontrer que la question du contenu peut être aussi résolue au niveau de chacun, l'expert du CERIST a fait présenter le projet (le portail) webreview, qui a pour objectif la publication, la diffusion, l'échange et le partage de l'information scientifique par la collecte et la numérisation de l'ensemble des revues scientifiques algériennes, et ainsi créer des métadonnées et une base de données bibliographique nationale en ligne. Pour sa part, le professeur et expert au niveau du CENEAP, M. Mohand Saïd Benmerade, a indiqué que la notion de création de contenu et d'appropriation des TIC passe par l'éducation et la formation de l'élève depuis le primaire jusqu'à l'université pour le doter d'un esprit critique pour qu'il puisse lutter contre ce « présupposé de vérité » qu'Internet comporte. Pour l'expert, il est évident aujourd'hui d'acquérir les connaissances et les compétences qui habilite les utilisateurs d'Internet à la « contextualisation » de la masse d'informations qu'ils reçoivent et utilisent. Le conférencier a également souligné l'importance de la formation et de l'éducation pour faire face non à une fracture numérique mais à une véritable fracture intellectuelle et culturelle. Tous les participants au débat sont catégoriques sur les avantages que procurent les TIC et à leur tête Internet, et la nécessité de développer un contenu propre, adapté aux besoins des citoyens dans les nombreux domaines de leur vie de tous les jours. Sur ce point, M. Abdelkrim Ouar, en sa



qualité d'administrateur et membre de l'Association nationale des Lions Clubs d'Alger, est venu présenter un projet liant le monde de la santé et les TIC. Il s'agit du projet « RADARD » de dépistage de la rétinopathie diabétique ; présenté comme un moyen efficace pour prévenir la cécité des patients diabétiques. Il faut savoir que la rétinopathie diabétique est la troisième cause de cécité en Algérie. « Le projet RADARD est une mesure préventive qui consiste à faire un dépistage précoce, en prenant des clichés numériques du fond d'œil et ainsi permettre à des ophtalmologistes agréés de faire le diagnostic », a indiqué M. Ouar. Actuellement, il existe 3 centres de

dépistage de la rétinopathie diabétique à Alger, un centre à Oran, à Constantine, et à Ouargla. La consultation est gratuite. Cette journée d'étude et de rencontres s'est soldée par un débat sur l'ensemble des interventions et des questions soulevées tout au long de la matinée. Si tout le monde semblait d'accord sur les principes et les démarches à suivre pour permettre un développement meilleur de l'Internet en Algérie, la question du contenu soulève encore des préoccupations parmi l'assistance. Pour M. Youcef Aggoun, directeur général de MédiaMarketing, la création d'un organisme étatique dédié à la problématique du contenu et à son développement est « capitale ».



La carte mondiale des utilisateurs d'Internet (chiffres : Wikipedia)